

COMMUNE D'ISBERGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
15 décembre 2023

Date de convocation :
8 décembre 2023

Objet :
**Convention de mise à disposition pour l'installation
et le fonctionnement d'une caméra de vidéoprotection
sur une propriété de la société APERAM**

Votes pour : 21
Votes contre : 6
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'ISBERGUES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Etaient présents : M. David THELLIER - M. Eric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER - M. Laurent DANIEL - Mme Nathalie LEGRAND - Mme Sandrine ALLOUCHERIE - M. Sébastien MILON - Mme Aude DERVILLERS - Mme Marie-France VERREMAN - Mme Marie-Paule CLAREBOUT - Mme Véronique LUPART - M. Vincent GALLOIS - Mme Caroline BERROD - M. Steve CAMPAGNE - M. Michaël DELHAYE - Mme Stéphanie DELMARE - M. Pascal GANTOIS - M. Thierry DISSAUX - M. Michel BINCTEUX - Mme Séverine GODART - M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Hélène BARRAS a donné procuration à Mme Marie-France VERREMAN ;
- M. Maxime THERY a donné procuration à M. Michaël DELHAYE ;
- Mme Noémie MATTON a donné procuration à M. David THELLIER ;
- Mme Micheline DAUTRICHE a donné procuration à M. Michel BINCTEUX ;
- Mme Nathalie DELZONGLE a donné procuration à M. Thierry DISSAUX ;
- Mme Frédérique SAUVAGE a donné procuration à M. Pascal GANTOIS.

Membres absents : M. Benoît COUPET - Mme Céline COTTREZ.

Madame Aude DERVILLERS est nommée secrétaire de séance.

Dans le cadre du maintien de la sécurité et de la tranquillité publique, la Commune d'Isbergues va procéder à la mise en place de caméras de vidéoprotection sur l'ensemble de la commune, notamment dans les zones sensibles.

Il est porté une attention particulière à la rue Pasteur qui rencontre des faits d'incivilités. La concertation et les études de faisabilité ont démontré que l'implantation la plus adéquate pour couvrir ce secteur se situe sur le mur qui entoure l'usine APERAM face à la rue Pasteur.

Cet équipement est la propriété de la Société APERAM, la Direction générale représentée par Monsieur Gérard GRIMBERT ayant donné son accord.

Aux fins de préserver la propriété de la Société APERAM et de permettre l'installation de la caméra dans les meilleures conditions, il est donc proposé de passer une convention entre les intéressés incluant une compensation financière.

Le conseil municipal :

- APPROUVE la convention pour la pose d'une caméra de vidéoprotection avec la Société APERAM ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération affichée le **22 DEC. 2023**, article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
et de la publication électronique**
le **22 DEC. 2023**

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of David Thellier written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRE D'ISBERGUES' at the top, a central emblem, and the number '62330' at the bottom. The signature is a cursive script that loops around the seal.

David THELLIER.